parole, de l'audi-mutité avec lésions centrales manifestes, ou dans l'arriération profonde toujours symptomatique de lésions étendues des centres, les résultats sont négligeables ou nuls.

Les indications de la malariathérapie en psychiatrie, par P. VERSTRAETEN (de Gand).

L'auteur a appliqué la malariathérapie aux maniaco-dépressifs. Les accès maniaques ont été plus favorablement influencés que les accès mélancoliques (16 maniaques guéris sur 20 traités, 9 mélancoliques guéris sur 20 traités). Il a impaludé également des malades atteints de psychoses subaiguës mal déterminées et il pense que dans beaucoup de ces cas le résultat favorable obtenu par la malariathérapie a empêché une évolution démentielle. Dans les formes fixées de la démence précoce, l'impaludation n'a donné aucun résultat favorable.

L'hyposulfite de magnésium en psychiatrie, par M. A. LÉONET (de Lyon).

L'hyposulfite de magnésium a une triple action : anti-choc, digestive et neuro-végétative. Ses indications en psychiatrie sont : la manie, l'anxiété, l'épilepsie. L'auteur a employé l'Emgé Lumière en injection intraveineuse et a obtenu des résultats favorables dans les affections précitées.

E. BAUER.

REVUE DU PATRONAGE
ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

UNION DES SOCIETES DE PATRONAGE DE FRANCE

Assemblée générale du 18 *mars* 1932

M. LE PRÉSIDENT. — Le roulement annuel fait sortir aujourd'hui du Conseil Central :

Tout d'abord votre Président, M. Louiche-Desfontaines, réélu il y a 5 ans, à titre individuel;

Puis les quatres œuvres suivantes dont les pouvoirs remontent au 1er janvier 1927 et qui se trouvent ainsi avoir accompli leur cinq années statutaires de participation à nos travaux :

La très belle œuvre parisienne *de la Maison et du Travail aux champs*, fondée en 1916 par Mlles Sevaistre et Le Tellier et aux destinées de laquelle a présidé jusqu'à sa mort notre excellent et regretté confrère, Me Lucien Normand ; — *Le Comité de Défense des enfants traduits en justice*, de Marseille que, depuis 1893, préside avec la même foi, le même dévouement et une autorité accrue par sa désignation comme membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique et du Comité National pour la protection de l'Enfance traduite en justice, M. Vidal-Naquet dont je suis heureux de saluer la présence aujourd'hui parmi nous. (*Applaudissement*) ; — la *Société de Patronage des Libérés*, de Dijon, présidée par Me Louis Cornu, avocat à la Cour, ancien Bâtonnier ; — la *Société de Patronage des condamnés Libérés*

et de l'Enfance en danger moral, de Laval, présidée par notre confrère, Me Busquet, avec l'assistance dévouée, en qualité de secrétaire, de l'un des vétérans du Patronage, M. le professeur Sinoir.

Obligés, aux termes de nos Statuts, de nous séparer momentanément des collègues dont je viens de prononcer les noms, du moins, gardons-nous l'espoir, en les remerciant de leur précieuse collaboration, de les voir rentrer, à un moment donné, dans le sein du Conseil.

Pour remplacer les Œuvres sortantes, nous vous proposons de faire entrer ou rentrer au Conseil les quatre Œuvres suivantes :

POUR PARIS :

L'Association Amicale des Rapporteurs et Délégués près les tribunaux pour enfants et adolescents, fondée en 1926 sur l'initiative de M. Etienne Matter et qu'avec le dévoué concours de M. Polissard, préside avec tant de distinction M. le président Richard, qui a été obligé de nous quitter il y a quelques instants, et auquel, je ne puis, à mon regret, adresser que de loin nos vives félicitations pour le bel avancement dont il vient d'être l'objet. (*Applaudissements.*)

POUR LES DÉPARTEMENTS :

L'Œuvre des Prisons d'Aix-en-Provence, la doyenne de nos œuvres, fondée en 1644 et présidée par notre confrère M. de Bonnecorse de Lubières ;

La Société de Défense et de Patronage des Enfants mineurs de 18 *ans traduits en justice,* d'Orléans, présidée par le Président honoraire du Tribunal, M. Robert de Massy ;

Enfin, la *Société de Patronage,* de Sens, présidée par le sous-préfet de l'arrondissement.

Reste à pourvoir au siège individuel occupé depuis 38 ans ! par votre président et dont l'attribution nécessite de ma part, si haïssable que soit le *moi,* quelques rapides observations :

C'est, en effet, en 1894, au lendemain du Premier Congrès National du Patronage des Libérés et de la constitution de l'*Union,* dont il avait tracé les directives, que les membres de son premier Conseil de Direction ont bien voulu me confier la lourde charge du Secrétariat général, qu'il fallait organiser de toutes pièces, de la nouvelle institution.

En 1920, vous avez fait plus encore en m'appelant, — et ce sera le grand honneur de ma vie, — à succéder à M. le premier Président Ballot-Beaupré à cet illustre fauteuil qu'avaient déjà avant lui et pour ne parler que des présidents successifs de l'*Union,* occupé avec tant d'éclat, le sénateur Théophile Roussel, le Président Petit, l'inspecteur général Cheysson, le premier président Harel, et à onze reprises vous m'y avez maintenu, opposant à mes hésitations et à mes scrupules d'affectueuses instances auxquelles j'ai peut-être eu le tort de céder trop facilement...

Mais tout doit avoir une fin et, aujourd'hui, à la suite d'une décision irrévocable dont, il y a plusieurs semaines déjà, j'ai fait part à mes collègues du bureau, je vous demande de me rendre ma liberté — non sans vous assurer de ma profonde gratitude pour la bienveillance que vous m'avez pendant si longtemps témoignée.

L'heure n'est, d'ailleurs, pas encore venue de choisir un nouveau président que vous n'aurez pas à aller chercher bien loin et que désignera, j'en suis persuadé, une acclamation unanime. Elle ne sonnera, aux termes de nos statuts, que dans le courant de mai, à la séance du Conseil Central qui suivra cette Assemblée générale.

Il s'agit simplement, quant à présent, de compléter le Conseil dans lequel votre bureau vous propose de faire entrer, avec les quatre œuvres dont je prononçais, il y a quelques instants, les noms, un éminent Magistrat qui n'a pas cessé, depuis de longues années, de témoigner sa meilleure sympathie aux buts que nous poursuivons, qui, de longue date, adhèrent, à titre individuel, à l'Union, n'a pas manqué, je crois, une seule de nos séances depuis son installation à Paris, à la suite de son élévation à la Cour Suprême et vient enfin tout récemment, dans un magistral rapport à la *Société Générale des Prisons,* d'affirmer sa foi dans les destinées du Patronage, j'ai nommé M. le Conseiller de Barrigues de Montvalon. (*Vifs applaudissements.*)

(*Mises aux voix, les propositions du Bureau sont adoptées à l'unanimité.*)

Conseil Central du 27 *mai* 1932.

Dans sa séance du 27 mai, le Conseil central après avoir acclamé comme président d'honneur de l'Union, M. Louiche-Desfontaines

qui, appelé il y a 12 ans en remplacement de M. le premier président Ballot-Beaupré, à la présidence de la grande Association dont, depuis 1893, date de sa constitution, il avait été successivement le secrétaire général et le premier vice-président, avait demandé à ses collègues de lui rendre sa liberté, a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé pour l'exercice 1932-1933:

Président: M. de Casabianca, conseiller à la Cour de cassation;

Premier Vice-président: M. Flory, président honoraire à la Cour d'appel de Paris;

Vice-présidents: Mme Avril de Sainte-Croix, MM. Omer Bigo, industriel; Morange, ancien bâtonnier;

Secrétaire général: M. Pierre Mercier, juge au Tribunal civil de Dijon; *trésorier:* M. Benoist d'Anthenay; *assesseurs:* MM. Rollet-Maine, avocat à la Cour d'appel; Pascalis, directeur honoraire à la préfecture de Police; *secrétaires des séances:* M. Henri Sauvard, Mme Pimienta-Lévi et Mlle Marthe Huet, avocats à la Cour d'appel.

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE

Le 28 avril 1932, a eu lieu, 19, rue du Pot-de-fer, l'inauguration officielle, par M. Paul Doumer, Président de la République, de la nouvelle maison de cette belle œuvre qui, jusqu'à présent, avait travaillé à réaliser son idéal dans des locaux trop primitifs.

Une centaine d'invités étaient réunis dans un salon du second étage pour recevoir le chef de l'Etat. Parmi eux, on remarquait:

M. Alfred Grou, directeur de cabinet de M. le Président de la République; Louis Rollin, ministre de l'Agriculture; Paul Matter, procureur général près la Cour de cassation; le procureur de la République et Mme Georges Pressard; Rateau, directeur des Affaires criminelles et des Grâces, et Sergent, directeur de l'Administration pénitentiaire, représentant M. le Garde des Scaux; Mouton et Gilbert, conseiller d'Etat; Berthélemy, doyen de la Faculté de Droit; Mme Bouisson, représentant M. le ministre de l'Intérieur; MM. Robert Mac Robert Scotten, représentant l'ambassadeur des Etats-Unis; François Latour, président du Conseil municipal; Renard, préfet de la Seine; Chiappe, préfet de Police; Guichard, directeur général de la Police municipale; Teffri et Besnard, directeurs de cabinet du ministre du Commerce; M. Couturier, représentant M. Serge Gas, directeur de la Santé publique; Brisac, directeur de l'Office national de l'hygiène; Roger, inspecteur général de l'Instruction publique; Jacques Dumas, et de Casabianca, conseillers à la Cour de Cassation; Aubry, conseiller à la Cour de Paris; Hourtoule et Giacometti, président et ancien président du Tribunal pour enfants; Dullin, président de chambre; le substitut Baffos; Lhuillier, juge au Tribunal pour enfants; Chonez, Larricq, Denis, Leroy, Rimbault, Barthélemy, juges d'instruction; Polissard, juge au Tribunal civil de Pontoise; les docteurs Simon, Roubinovitch et Néron; Vetel, directeur de la préfecture de Police; Paul Fauconnet, professeur à la Sorbonne; Chenevier, secrétaire général à l'Assistance publique; Clément Charpentier, avocat à la Cour de Paris, secrétaire général de la Société des Prisons.

M. Paul Doumer fut reçu par M. Rollet, président du Service social, juge honoraire au Tribunal de la Seine, qui, dans une brève allocution, remercia le Président de la République de la haute marque de bienveillance qu'il donnait en ce jour à l'œuvre du « Service social »; puis Mme Olga Spitzer, fondatrice, secrétaire générale, et inlassable donatrice de l'œuvre, prononça le discours suivant:

DISCOURS DE Mme SPITZER,

Secrétaire générale et fondatrice du Service Social.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Aux paroles de bienvenue et de reconnaissance de M. Rollet, dites au nom de nous tous et profondément ressenties par chacun d'entre nous, je voudrais ajouter, avant de faire la visite de cette maison, un résumé de l'origine et de l'activité de notre Service social auprès du Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine.

Tout le monde ici sait que ce tribunal spécial, différent de tout autre, est une conception relativement récente, elle date de la fin du XIXe siècle et nous vient des Etats-Unis où le juge Benjamin Lindsey, de Denver, se transformant en éducateur, fut le premier juge spé-

cialisé pour la jeunesse. C'est lui qui eut d'abord l'idée, généralement admise aujourd'hui, qu'un délit d'enfant ou d'adolescent doit être considéré sur un plan tout autre que le délit d'un adulte. C'est en somme un signal d'alarme annonçant toujours que l'enfant est en danger, et, seulement dans de rares exceptions, que la société est atteinte dans sa sécurité et qu'il faut la défendre. Il ne s'agit donc pas avant tout de punir l'action, ce qu'il faut, c'est connaître et juger l'enfant et le diriger selon les causes qui l'ont fait agir.

En 1921, une série de lois protégeant l'enfance instituèrent en France le Tribunal pour Enfants et Adolescents. Ces lois nouvelles prescrivaient, dans de multiples cas, de prendre des mesures d'éducation, mais elles n'instituèrent pas, en même temps, les organismes indispensables à la bonne exécution de ces mesures. Heureusement, les magistrats avaient presque toujours auprès d'eux des œuvres et des personnes charitables, grâce auxquelles de nombreux enfants ont pu être protégés et sauvés. Toutefois, ces organisations avaient forcément des cadres déterminés et précis et toute une catégorie d'enfants et d'adolescents ne rentraient pas dans ces cadres.

Les choses en étaient là en décembre 1921, lorsque Miss Chloë Owings se présenta au Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine et exprima le désir de le connaître, ainsi que nos méthodes de protection et de rééduction de l'enfance. Elle avait étudié tout particulièrement ces questions en Amérique et avait elle-même assisté les magistrats des tribunaux de la jeunesse de son pays. M. le conseiller Aubry, alors président du Tribunal pour Enfants de la Seine, et M. Henri Rollet, juge à ce même tribunal, n'hésitèrent pas à montrer à Miss Owings, en qui ils reconnurent non seulement une spécialiste avisée, mais une chaude amie de l'enfance et de la France, le fonctionnement du Tribunal, ses avantages et ses lacunes. Nos magistrats se plaignaient avant tout de devoir prendre des décisions si graves pour la vie de l'enfant, sans être suffisamment documentés sur sa nature, son entourage et ses antécédents.

Miss Owings proposa, comme remède, d'organiser un service social compétent qui s'inspirerait des expériences déjà faites aux Etats-Unis. Cette intéressante proposition fut vite acceptée et un Conseil d'administration nommé; M^lle^ Vieillot, trouvée et amenée par Miss Owings entreprit le travail; notre amie américaine, en effet, après nous avoir rapidement insufflé à tous son esprit et sa foi dans l'action, rentra aux Etats-Unis pour y créer et y diriger un important bureau d'hygiène sociale.

M^lle^ Vieillot ayant entrepris de mener à bien ce petit service qui venait de naître, y fut alors tout à la fois assistante sociale, directrice et secrétaire. Elle pensa que la question primordiale à côté de l'enquête sociale était de s'assurer de la santé physique de l'enfant, de son état mental et psychique. Aussi nous amena-t-elle tout d'abord la sympathie du D^r^ Simon qui nous donna aussitôt la plus généreuse collaboration. Par conséquent, le service, petit mais complet, était réalisé par les enquêtes d'une part et les examens médico-psychiâtriques.

Nous nous réjouissons particulièrement de l'heureuse circonstance qui ramène après 9 ans d'absence, Miss Owings parmi nous. Je sais qu'elle est heureuse de retrouver son nourrisson devenu un assez grand garçon auquel il est fait aujourd'hui le plus grand honneur que pouvaient désirer pour lui ses marraines et ses parrains de la première heure.

Je passe les détails de la formation de nos services, de même que l'histoire de leur développement progressif, pour vous rappeler où nous en sommes actuellement.

Nous avons après du Tribunal pour Enfants de la Seine trois services dans lesquels nous agissons sous les auspices de M. le Président du tribunal, de M. le Substitut ou de MM. les juges d'instruction. Dans tous les services notre action est la même:

1° Nous fournissons, par des enquêtes familiales et sociales et par des examens médicaux, psychiâtriques et psychologiques, les renseignements propres à éclairer le magistrat sur la nature et l'histoire de l'enfant dont il doit s'occuper et sur son entourage.

2° Nous cherchons le traitement et les mesures d'éducation susceptibles d'améliorer la situation critique dans laquelle se trouve l'enfant; pour cela nous devons connaître toutes les administrations publiques et les œuvres privées qui s'occupent de l'enfance et de l'adolescence et être en relations constantes avec elles.

3° Enfin souvent nous participons à la rééducation et à la réadaptation de l'enfant par les visites répétées et l'influence personnelle de l'assistante, qui le suit, soit dans sa famille, soit ailleurs, souvent pendant de longues années.

L'importance de nos différents services varie selon les circonstances du moment. Actuellement, notre service le plus actif est sans aucun doute celui qui a été organisé par M. le substitut Baffos pour la protection des enfants maltraités ou négligés par leurs parents. Sous l'égide de M. le Substitut, nous suivons 400 familles où

les parents ne sont généralement pas mal intentionnés, mais négligents ou incapables de donner aux enfants les soins physiques et l'éducation minima indispensables. Ces enfants sont en danger et nous nous efforçons, par nos visites dans la famille et par notre assistance éducative, d'obtenir pour eux un meilleur niveau de vie, sans déchoir les parents de la puissance paternelle.

En dehors des cas que nous donne le tribunal, nous nous occupons de certains enfants ou adolescents confiés par d'autres administrations, telles que l'Administration pénitentiaire, la Préfecture de police, ou, de cas signalés par d'autres œuvres sociales. Souvent aussi des parents inquiets viennent eux-mêmes demander conseil au service. Depuis mai 1923 jusqu'au 15 avril 1932, nous avons examiné la situation de 4.552 familles, c'est-à-dire étudié et orienté plus de 9.000 enfants.

En 1929, nous avons ouvert à Brunoy (S.-et-O.), une maison d'accueil, d'observation psychologique et de traitement, destinée à héberger provisoirement avant de prendre pour eux une mesure définitive:

1° Des garçons et fillettes de 8 à 13 ans dont la conduite est bizarre ou asociale et qui ne s'adaptent pas à leur milieu;

2° Des enfants que l'on doit retirer d'un milieu indigne et dépravé, dont on suppose qu'ils ont vraisemblablement déjà subi la mauvaise influence.

Ces enfants, presque tous instables, présentant des troubles du caractère ou des réactions dues à des chocs émotifs, sont observés au Foyer et traités individuellement pendant une période variant de 2 à 6 mois; leur nombre est d'environ une trentaine, qui forment deux groupes ou familles.

Nous avons divisé notre champ d'action, le département de la Seine, en quatre sections. Chaque section est confiée à une de nos plus anciennes collaboratrices qui est le chef d'une équipe d'assistantes dont elle dirige le travail.

Deux directrices de travail sont à la disposition des magistrats, elles assistent ces messieurs lorsqu'ils reçoivent les familles ou les adolescents convoqués au Palais et son souvent présentes aux audiences. Nous avons 28 assistantes professionnelles auxquelles sont attachées 5 secrétaires et quelques dames amies qui travaillent bénévolement dans des services annexes très utiles et intéressants.

Je crois, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous avoir résumé succinctement, mais assez complètement notre travail;

je devrais en rester là, mais, le fait d'être entourée de tant de personnalités éminentes, toutes venues ici pour témoigner leur sympathie à notre service, m'encourage à une confidence de plus. Nous avons la satisfaction profonde d'avoir progressé dans notre effort et nous ne demandons qu'à continuer, mais nous avons grandi trop vite, non pas pour les besoins de ces enfants « en danger » dont une grande ville comme la nôtre foisonne et dont il faut s'occuper, mais, pour nos possibilités matérielles. Jusqu'en 1929, nous avons vécu pour ainsi dire exclusivement des dons d'un petit nombre de donateurs, depuis lors seulement, nous recevons une importante subvention du ministère de la Justice, cette subvention accordée pour les exercices 29 et 31, ne nous a pas été accordée pour l'année 1930 et ce manque nous a occasionné l'année dernière un déficit de 240.000 francs qui n'a pas été comblé. Heureusement que l'ami du Service qui nous a avancé les fonds ne nous les réclame pas; mais je dois vous avouer que j'ai de très gros soucis pour l'exercice actuel et les suivants.

L'on me fait espérer, et j'en suis certaine, que le ministère de la Justice nous aidera de plus en plus, mais ceci est pour l'avenir: or, il faut que nos ressources grandissent cette année, comme notre travail et nos cadres ont grandi.

Vous, qui êtes nos amis, vous pouvez tous nous aider. Il faut savoir et dire que les dépenses en soins et en éducation pour les enfants et les familles, sont des dépenses de prévoyance et constituent une économie certaine. Il n'est pas douteux que le travail de nos assistantes évite dans l'avenir des journées d'hôpital, d'asile, de prisons. Rappelez cela à tous ceux qui n'y pensent pas et ne parlent que de crise et d'économie immédiate! Plaidez notre cause auprès des administrations que nous déchargeons, afin qu'elles nous subventionnent plus largement; plaidez-la aussi auprès du public, afin que tous ceux qui s'intéressent à l'enfance, nous aident dans la mesure de leurs moyens!

Et maintenant, si vous le voulez bien, voyons notre maison.

Nous sommes ici dans les salles de travail des assistantes; ces deux pièces forment une fois par semaine, une grande salle où dans une réunion plénière le travail est distribué et expliqué, les rendez-vous pour nos consultations pris, etc.

Sur ce même étage, nous avons les petits bureaux de directrice et de chef d'équipe et un grand bureau pour la direction générale.

Le premier étage est en grande partie destiné au public. Il y

a là la permanence, 2 salles d'attente, un petit bureau pour recevoir isolément les familles, 3 cabinets médicaux, le bureau d'une directrice de travail; le secrétariat, et enfin notre Forum où se trouvent réunis plusieurs services annexes et où la parole n'est pas interdite ! Vous y verrez la bibliothèque circulante de nos enfants organisée par une aimable collaboratrice bénévole, un vestiaire qui vient d'être commencé par des dames amies et aussi tous nos fichiers et autres possibilités de renseignements.

Notre rez-de-chaussée appartient aux assistantes. Nous avons là une salle de repos où nous pouvons prendre nos repas avec une cuisine et un vestiaire avec cabinet de toilette.

J'espère, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, que je ne vous ai pas retenus trop longtemps et si vous le voulez bien, nous allons voir ce que je viens de vous annoncer.

Enfin, M. Rollin prit la parole pour faire ressortir, avec sa vibrante éloquence, l'importance et l'utilité du rôle que s'est assigné l'œuvre du « Service social » et lui exprimer, au nom du Gouvernement, toutes ses félicitations et sa gratitude.

DISCOURS DE M. LOUIS ROLLIN

Ministre du Commerce,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je suis très fier de pouvoir vous accueillir pour la deuxième fois dans un très court intervalle de temps, en effet, il y a quelques jours, j'avais l'honneur de vous recevoir à la Maison de la Basoche, dans ce Ve arrondissement, dont j'ai l'honneur d'être l'élu depuis bientôt un quart de siècle.

Combien je me félicite que le chef de l'Etat, que le pays se réjouit chaque jour davantage d'avoir placé à sa tête, ait bien voulu donner le lustre de sa présence à l'inauguration des nouveaux locaux du Service Social de l'Enfance en danger moral. Il n'est pas d'institution à mon sens plus digne de retenir l'attention et la sollicitude et aussi la reconnaissance des pouvoirs publics. Et je ne sais pas pour ma part de problème plus émouvant que celui de l'enfance malheureuse, abandonnée ou dite coupable.

Il y a des fleurs, dit-on, qui se replient sur elles-mêmes au déclin du jour; il y a des âmes d'enfants qui se ferment, mais c'est hélas! à l'aurore même de la vie. Pendant longtemps, trop longtemps la routine, l'imprévoyance, l'indifférence coupable ont, hélas! seules, répondu aux appels et aux initiatives généreuses de ceux qui voulaient les faire s'épanouir et les sauver. Des préjugés à la fois stupides et tenaces ne laissaient entrevoir comme moyen de salut que la répression brutale ou la férule d'un geôlier. Il a fallu que surgissent des apôtres. Je ne puis les citer tous. Mais, comment ne pas nommer Henri Rollet, qui m'a initié, quand j'avais vingt ans, aux œuvres qu'il venait de fonder, Monsieur le Conseiller Aubry, avec lequel j'ai si souvent parlé des questions de l'enfance, tous les éminents magistrats qui se sont penchés sur ce problème et ces femmes admirables d'intelligence et de cœur qui ont édifié cette maison: Madame Spitzer, Mademoiselle Vieillot et leurs dévouées collaboratrices dont les bienfaits ne se comptent plus et qui sont devenues les auxiliaires précieuses et indispensables du Parquet et du Tribunal.

J'ai été heureux de leur apporter, en son temps, mon modeste concours. Aujourd'hui, c'est un devoir pour moi, infiniment agréable, de leur rendre un public hommage et de leur apporter le tribut de notre admiration et de notre gratitude.

Le président et la secrétaire générale de l'œuvre firent ensuite les honneurs de la maison nouvelle à leurs invités et parcoururent avec eux les diverses salles toutes fleuries, bien claires et bien aérées.

Un vin d'honneur avait été préparé dans le réfectoire, où se retrouvent plusieurs fois par semaine les assistantes retenues habituellement par leurs fonctions dans des quartiers excentriques.